



# Charte d'engagement de protection des tortues marines de Guadeloupe

**Les tortues marines de l'Archipel de Guadeloupe sont à protéger car elles sont menacées de disparition. Pour cela, je signe la charte qui m'engage à adopter les bons comportements.**

Je respecte la loi : il est interdit de toucher une tortue vivante ou morte, ainsi que les œufs et les nids.

Lors de l'observation d'une tortue marine sur la plage, je m'engage à :

- ne pas toucher la tortue ou ses œufs ;
- ne pas éclairer la tortue avec ma lampe ;
- ne pas utiliser de flash pour photographier la tortue ;
- ne pas faire de bruit ;
- rester à une distance de plus de 10 mètres pour ne pas la déranger.

Lors de l'observation d'une tortue marine en mer, je m'engage à :

- rester à une distance de plus de 5 mètres de la tortue pour ne pas la déranger ;
- en palmes, masque et tuba, rester en surface pour voir évoluer la tortue ;
- se positionner sur le côté de la tortue, jamais au-dessus d'elle ;
- maintenir le groupe de personnes d'un seul côté de la tortue et éviter de l'encercler ;
- ne jamais plonger vers la tortue ou la poursuivre ;
- ne jamais toucher la tortue, au risque de lui transmettre des maladies.

Je m'engage à contribuer à la conservation des habitats des tortues marines en suivant et en faisant suivre les règles suivantes :

- ne pas couper, cueillir, brûler ou piétiner la végétation du littoral et des mangroves ;
- ne pas rouler sur les plages, pour éviter de dégrader la végétation et de tasser le sable ;
- ne pas toucher, piétiner ou dégrader les coraux et les herbiers marins (préférer les mouillages au fait de jeter l'ancre) ;
- ne pas prélever de sable.

Je m'engage à respecter et à faire respecter l'environnement marin et littoral en adoptant et en faisant adopter les gestes éco-responsables suivants :

- ramasser les déchets sur les plages et en mer ;
- prévenir toute pollution marine en évitant les rejets en mer (huiles, carburant, produits de nettoyage etc.) ;
- utiliser autant que possible des équipements, matériaux et produits respectueux de l'environnement conformes aux normes en vigueur (utilisation de crèmes solaires respectueuses du milieu marin, de cabas, des couverts en plastique réutilisables) ;
- consommer des produits locaux, trier mes déchets, opter pour des produits biodégradables, gérer ma consommation d'eau douce.

SIGNATURE

**Ansanm, ansanm, an nous sové toti**